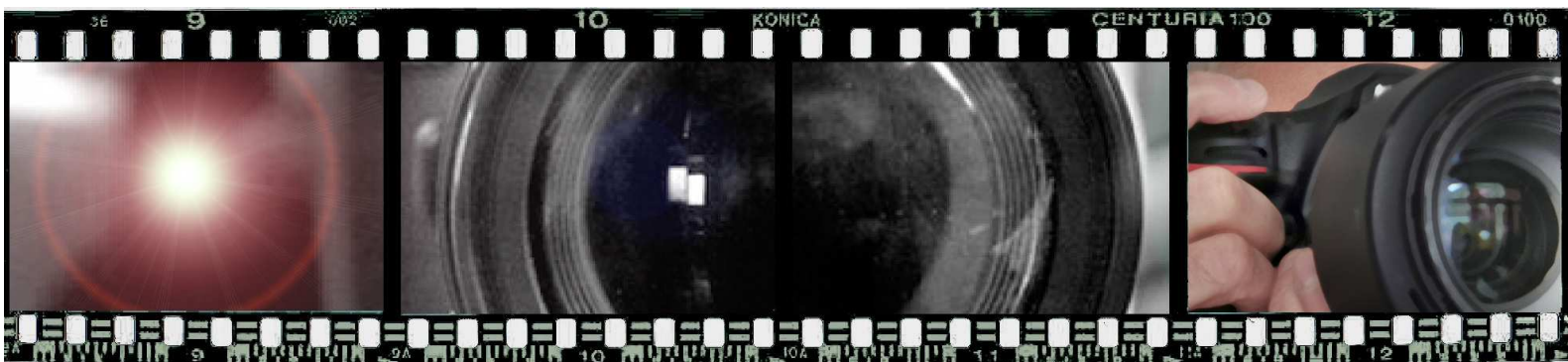


## Appel à projet

### Résidence photographique Ville de Cournon-d'Auvergne



Cet appel à projet concerne les photographes professionnels relevant du champ journalistique et/ou documentaire.

## **PRÉAMBULE :**

---

Cournon-d'Auvergne est une ville de 20 000 habitants, à proximité de la ville centre Clermont-Ferrand. Depuis quelques années, les territoires sont en profonde mutation. Cournon-d'Auvergne est ainsi devenue la deuxième ville du département du Puy-de-Dôme, tandis que Clermont-Ferrand est désormais la ville centre d'une Métropole de 290 000 habitants. Traditionnellement, on interprète la place de la Métropole clermontoise comme étant le versant ouest de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes autour du pôle lyonnais, Grenoble en serait le versant est. Bien qu'étant de taille beaucoup plus modeste que ces métropoles, Cournon-d'Auvergne souhaite contribuer au rayonnement culturel de la Métropole clermontoise.

La nouvelle équipe municipale porte un projet de ville ambitieux qui place la culture au cœur de son action.

## **L'ORIGINE**

---

Le succès rencontré par l'accueil de l'exposition de Robert Doisneau *A l'imparfait de l'objectif* début 2020 à Cournon-d'Auvergne, a convaincu la nouvelle équipe municipale d'inscrire dans le temps un rendez-vous public avec la photographie, par le biais d'une exposition ; cet art étant à la fois populaire et méconnu, il a la capacité de toucher les gens avec plus d'immédiateté que d'autres médiums.

## **LE PROJET**

---

La Ville de Cournon-d'Auvergne travaille sur une nouvelle identité de ville, la vitalité culturelle en fait partie intégrante ; elle apporte depuis plusieurs années un soutien fort à la création et à la pratique artistique au travers de ses nombreux opérateurs culturels ; initier une politique en direction de la photographie fait partie de cette démarche, et plus particulièrement du photojournalisme et/ou de la photographie d'auteur.

La Ville invite un.e ou deux photographes en résidence, pour une année et jusqu'au premier trimestre inclus de l'année 2022 afin de réaliser l'exposition de leurs travaux.

L'idée est de prendre appui sur les visages de la ville : cette ville connaît deux centres, une partie historique ancienne et une partie plus récente qui s'est construite dans les années 70 avec beaucoup d'immeubles ; encore plus récemment une zone d'activité commerciale borde la ville à l'ouest, ainsi qu'une zone nouvelle d'habitation. Elle comprend aussi de nombreux espaces naturels en proche périphérie. Ce paysage de notre quotidien et qui peut paraître bien banal au regard des grands paysages naturels tels que la Chaîne des Puys, mérite d'être revisité.

Nous attendons de l'artiste qu'il valorise et interroge ce qui est sous nos yeux et sous nos pas, afin de nous faire voir ce que nous n'avons peut-être jamais vu, de le découvrir autrement.

Les visages de la ville, ce sont aussi les personnes qui habitent, travaillent et traversent Cournon-d'Auvergne : les générations, les modes de transport, les membres d'associations, les clubs de sports, les entreprises...

Interroger également qui nous sommes aujourd'hui ; dans ce contexte de crises et de mutations profondes, ça nous semble d'autant plus pertinent de passer commande pour ce portrait de nous et de notre ville.

L'idée étant de constituer sur plusieurs années un fond qui documente la vie de notre cité, qui accompagne sa mutation urbaine et culturelle ; idée aussi d'intégrer les Cournonnais à la construction d'une mémoire collective.

## **UN CADRE / DES OBJECTIFS**

---

Créer un portrait photographique de Cournon-d'Auvergne à travers les thématiques suivantes :

- les divers aspects urbains de cette ville, avec notamment une place entièrement réaménagée qui va devenir un espace structurant de la cité.
- l'enfance et la jeunesse, avec de nombreuses structures d'accueil et 9 établissements scolaires de la maternelle au lycée.
- le vivant et la ville, la diversité des espaces naturels bords de rivières, coteaux, vignes etc.

Plusieurs temps de réalisations seront nécessaires et une restitution sous forme d'une exposition sera présentée aux publics.

Le projet devra également être assorti d'un volet de médiation culturelle en direction des publics. Le photographe devra animer au moins une action de médiation, par exemple un atelier auprès des publics scolaires. Le but étant entre autres d'impliquer les Cournonnais par la pratique artistique à cette mise en jeu de leur identité.

Les frais de médiation sont financés sur une enveloppe autre que la bourse (*cf conditions financières*).

## **MODALITÉS DE L'APPEL A PROJET**

Cet appel à projet s'adresse aux photographes professionnel.le.s relevant du champ journalistique et/ou documentaire avec ou sans carte de presse. Ce projet peut être porté par un ou plusieurs artistes.

### **TEMPORALITÉ**

---

**Lancement de l'Appel à projet** : 22 mars 2021

**Date limite de dépôt** : 15 mai 2021

**Annnonce du ou des lauréat(s)** : 1er juin 2021

**Début de la première période de résidence** : à étudier avec le(s) lauréat(s).

**Fin de la résidence et exposition** : au plus tard fin du premier trimestre 2022.

• Le calendrier de la résidence sera à déterminer en fonction de la disponibilité des acteurs ou actrices sur une durée de 6 semaines entre juin 2021 et mars 2022.

### **LIEUX**

---

L'artiste ou les artistes ont vocation à travailler sur l'ensemble du territoire de la Ville de Cournon-d'Auvergne (voir carte ci-joint).

### **FRAIS**

---

Les frais de déplacement, les repas sont pris en compte dans l'enveloppe financière (voir conditions financières). Le logement est pris en charge par la Ville de Cournon-d'Auvergne.

### **POSTPRODUCTION**

---

La Ville de Cournon-d'Auvergne s'engage à financer les travaux d'impression et de reproduction des œuvres ainsi que les frais de mise en œuvre de l'exposition.

### **CONDITIONS FINANCIÈRES**

---

L'artiste ou les artistes percevront pour cette année une bourse de 10 000 euros (à se partager) devant prendre en compte : la résidence, les frais de déplacement et les repas, ainsi que la cession des droits.

Un contrat de résidence sera établi, spécifiant les engagements de la ville et ceux de l'artiste, assorti d'un planning prévisionnel. L'artiste ou les artistes devront être inscrit(s) à l'Agessa ou à la Maison des artistes et justifier d'un statut social (ou structure administrative) leur permettant d'émettre une facture.

## **PROPRIÉTÉ DES ŒUVRES**

---

Propriété de l'artiste, les œuvres photographiques (papier et numérique) seront versées au fond artistique et documentaire qui sera constitué au fil des années par la Ville de Cournon-d'Auvergne. Les conditions de cession et d'exploitation des droits d'auteur ainsi que la conservation et la diffusion des œuvres feront l'objet d'une contractualisation.

## **LA COMMISSION**

---

La commission photo de la Ville de Cournon-d'Auvergne constituée d'élus et de techniciens, est souveraine dans le choix des photographes sélectionnés.e.s.

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

---

Date limite de réception des dossiers : 15 mai 2021

Le dossier sera composé de :

- Une fiche de candidature et un texte court décrivant la démarche artistique.
- La proposition du projet artistique pour la résidence et la thématique proposée.
- Un dossier de présentation de projets déjà réalisés, comprenant des ressources visuelles.
- Un curriculum vitæ à jour.
- Dans le cas d'une candidature issue d'un collectif ou d'un duo, les conditions énoncées ci-dessus seront identiques, ce qui impliquera le partage financier ainsi que les conditions logistiques

**Dossier à envoyer avant le : 15 mai 2021, minuit** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

### **APPEL À RÉSIDENCE PHOTOGRAPHIQUE**

**MAIRIE DE COURNON-D'Auvergne  
B.P. 158  
63800 COURNON-D'Auvergne  
04 73 77 36 10**



